

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

football Question écrite n° 8778

Texte de la question

M. Jean-Luc Drapeau interroge Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur les nouveaux horaires de diffusion à la télévision des matchs de Ligue 2. En effet, la ligue de football professionnelle (LFP) a décidé de programmer les matchs de la ligue 2 à 18h45 le vendredi soir. Cet horaire constitue un manque de considération évident à l'égard du public, des partenaires et de tous les amoureux du sport en général. De plus, les premiers chiffres officiels traduisent une perte de 100 000 spectateurs, soit une baisse de 30 % par rapport à la saison précédente. Aussi, il lui demande, dans un premier temps, si le Gouvernement entend intervenir pour qu'une solution soit trouvée.

Texte de la réponse

La lique de football professionnel (LFP) est compétente, en application des dispositions combinées des articles R. 132-12 et R 132-13 du code du sport, pour commercialiser à titre exclusif les droits d'exploitation des compétitions qu'elle organise. Les procédures d'appel à candidature font l'objet d'un processus long et minutieux. La LFP avait proposé aux chaînes candidates plusieurs horaires de diffusion possibles pour les matches de la ligue 2 : le vendredi à 18 h ou 19 h, le samedi à 14 h ou 15 h, le lundi à 20 h ou 21 h. Alors qu'aucune offre n'a été faite pour le vendredi 19 h, une offre a éte présentée par « belN Sport » pour le vendredi 18 h, deux l'ont été par « belN Sport » et « Eurosport » pour le samedi après midi et enfin, une offre a été présentée par « Eurosport » pour le lundi soir. Le comité de pilotage de la LFP a écarté les propositions pour les samedis après midi et lundis soir et a décidé de rentrer en négociation exclusive avec « belN Sport », meilleur offrant, pour tenter de négocier avec la chaîne un horaire de diffusion plus tardif le vendredi soir. A l'issue de ces négociations, « belN Sport » a accepté de revoir sa proposition et de fixer le démarrage du match à 18 h45. Conscient des inconvénients de cet horaire, la LFP vient d'obtenir de la part de « belN Sport » que les deux multiplex de début de saison et les deux multiplex de fin de saison démarrent non pas à 18 h45 mais à 20 h30. Au total, ce sont 116 matches de ligue 2 sur 380 qui auront lieu soit le vendredi à 20 h30 soit le samedi à 14 h ou le lundi à 20 h. Si ce changement d'horaires ne satisfait pas l'ensemble des amateurs du football et des professionnels de ce secteur d'activité, la proposition faite par le nouvel opérateur va dans le bon sens. La LFP conduira certainement, avec l'opérateur et les présidents de clubs de ligue 2, un bilan de cette première saison de diffusion de la lique 2. La ministre chargée des sports veillera à être informée de ce bilan et des conséquences à en tirer pour le bénéfice de tous les acteurs et passionnés du football.

Données clés

Auteur: M. Jean-Luc Drapeau

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 8778

Rubrique: Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE8778

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>30 octobre 2012</u>, page 6079 Réponse publiée au JO le : <u>6 novembre 2012</u>, page 6325